

Informations de base	
2023/2803(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Produits contenant du mercure ajouté dont la fabrication, l'importation et la fabrication sont interdites	
Complétant <a href="#">2016/0023(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
3.60.01 Combustibles solides, charbonnages, industrie minière 3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport) 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/07/2023	Publication du document de base non-légalisatif	<a href="#">C(2023)04683</a>	
14/07/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
13/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/09/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2803(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant <a href="#">2016/0023(COD)</a>
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	ENVI/9/12707

Portail de documentation
Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2023)04683	14/07/2023	